

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

LETTRE DE CONSULTATION

Commune d'Unverre - N° de marché : 2020-001

Objet du marché : REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE COMMUNALE, PROGRAMME 2020 - Réparations et revêtements des chaussées des voies communales suivantes : La Perrière, Les Saveries, la Jolitière et la Grande Plumentière

DATE DE RECEPTION DES OFFRES : 25 mai 2020, 17 h 30

Pouvoir adjudicateur :

Commune d'UNVERRE

Mairie – rue du Professeur Félix Lejars – 28160 UNVERRE

Téléphone : 02.37.97.20.01 Télécopie : 02.37.97.33.15 Courriel : mairie.unverre@wanadoo.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire d'UNVERRE

Conditions et étendue de la consultation :

La Présente consultation est lancée en application de la **procédure adaptée** définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation n'est pas décomposée en lots car l'objet du marché ne permet pas d'identifier des prestations distinctes.

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats:

- La présente lettre de consultation,
- Un contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P. et C.C.T.P.) ,
- Un bordereau de prix unitaires,
- Un détail estimatif par chantier.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 mois; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Composition de l'offre à remettre par les candidats :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le dossier remis par les candidats devra contenir les documents suivants dûment complétés :

Les pièces de la candidature à remettre par les candidats :

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME. Ils contiendront à minima les éléments suivants : les moyens humains et matériels, le chiffre d'affaire des trois derniers exercices et les références (*liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années*) ;
- La copie du jugement si l'entreprise est en redressement judiciaire,

Les candidatures seront jugées au vu des garanties et capacités techniques, professionnelles et financières.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la réception de la demande.

Les pièces de l'offre à remettre par les candidats :

- Le contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P. et C.C.T.P.) ;
- Le bordereau de prix unitaires ;
- Le détail estimatif,
- Le mémoire technique rédigé par le candidat, répondant au programme et comportant les éléments exigés pour le jugement du critère qualité technique (voir critères d'attribution ci-dessous),

Je tiens également à vous faire part des conditions administratives suivantes :

- Il n'est pas imposé de forme de groupement. Toutefois, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique, le mandataire du groupement sera solidaire de l'ensemble des membres.

- Des modifications de détail pourront être apportées au dossier jusque 4 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- Le représentant du pouvoir adjudicateur (ou son délégué) pourra attribuer directement le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés ci-dessous. Toutefois, s'il estime nécessaire, **il se réserve la possibilité de négocier** avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés ci-dessous. Les candidats ayant présenté une offre anormalement basse ne pourront participer à ces éventuelles négociations. Ces négociations éventuelles se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.

Les critères d'attribution :

- o **Qualité technique : 40 % jugée** au vu du mémoire technique précisant :
 - Moyens humains et matériels déployés sur le chantier : 4 points (sera pondéré sur 40%)
 - Méthodologie d'exécution des travaux arrêtée par le candidat pour garantir la qualité des prestations : 6 points (sera pondéré sur 40%)
- o **Prix : 60 % jugé** au vu du détail estimatif et selon la formule suivante :

Montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre à comparer x 60

La valeur globale de l'offre est obtenue par addition des 2 notes précitées.

En cas d'erreur de calcul, les montants du bordereau des prix unitaires prévaudront sur tout autre montant et le montant de la commande type sera rectifié en conséquence. Le candidat sera ainsi invité à confirmer l'offre rectifiée.

Documents à produire par l'attributaire pressenti :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent (*si ces documents n'ont pas été fournis avec la candidature*) :

- Le contrat valant AE, CCAP et CCTP, daté et signé par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat, **si celui-ci n'a pas été signé dès la remise de l'offre**
- L'attestation responsabilité civile valide (si celle-ci n'a pas été fournie avec la candidature),
- Les certificats et attestations des articles R. 2143-5 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique,
- Les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du code du travail,
- Les certificats relatifs aux impôts et taxes accompagnés des certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) (**validité moins de 6 mois**) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés. Ces attestations devront être valables pour 2020.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours ouvrés.

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse URL suivante : www.amf28.org/unverre

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Ce pli de sauvegarde, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé, devra parvenir à destination à l'adresse suivante :

Commune : UNVERRE

Adresse : Mairie – rue du Professeur Félix Lejars 28160 UNVERRE

Commune d'UNVERRE

Offre pour : **marché : 2020-001**

« **NE PAS OUVRIR** »

Pour information les horaires d'ouvertures :

Les lundi et vendredi : 14 h-17 h 30

Les mardi et jeudi : 9 h – 12 h/14 h – 17 h 30

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'acte d'engagement n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre mais sera obligatoirement requise au stade de l'attribution. Les candidats sont néanmoins invités à signer électroniquement l'acte d'engagement dès le dépôt de leur offre s'ils le souhaitent.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande, à l'adresse suivante :

Mairie – Courriel : mairie.unverre@wanadoo.fr

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Procédures de recours :

Le tribunal administratif territorialement compétent :

En cas de litige, la loi française est la seule applicable. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS Cédex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ortleans.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.
- Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne", qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité approprié